





### **Première partie : questions (sur 10 points)**

1. Citez deux des quatre principales puissances décisionnaires présentes au Congrès de Vienne (septembre 1814-juin 1815).
2. Parmi les quatre propositions suivantes, choisissez celle qui définit ce qu'est le « code civil » et recopiez-la sur votre copie :
  - a. recueil de lois, promulgué en 1804, réunissant l'ensemble des lois relatives au droit civil ;
  - b. ensemble des lois et des principes qui fixe l'organisation et le fonctionnement d'un État ;
  - c. ensemble des lois constitutionnelles publié en 1814 organisant le royaume de France sous la Restauration ;
  - d. moyen par lequel une personne au pouvoir demande aux citoyens de manifester leur confiance, en se prononçant par oui ou par non à un texte.
3. Justifiez cette affirmation : « Napoléon Bonaparte consolide certains acquis de la Révolution française ».
4. Citez deux acteurs producteurs de richesses dans les espaces productifs.
5. Sur le fond de carte, localisez et nommez deux espaces productifs majeurs. Complétez la légende.





## Deuxième partie : analyse de document(s) (sur 10 points)

Le candidat choisit l'un des deux sujets.

### Sujet d'étude : Victor Hugo sous la Deuxième République et le Second Empire.

Document : une déclaration de Victor Hugo en 1852.

« Déclaration à propos de l'Empire. Jersey, 31 octobre 1852.

AU PEUPLE.

Citoyens,

L'empire va se faire. Faut-il voter ? Faut-il continuer de s'abstenir ? Telle est la question qu'on nous adresse.

Dans le département de la Seine, un certain nombre de républicains, de ceux qui, jusqu'à ce jour, se sont abstenus, comme ils le devaient, de prendre part, sous quelque forme que ce fût, aux actes du gouvernement de M. Bonaparte, sembleraient aujourd'hui ne pas être éloignés de penser qu'à l'occasion de l'empire une manifestation opposante de la ville de Paris, par la voie du scrutin, pourrait être utile, et que le moment serait peut-être venu d'intervenir dans le vote. Ils ajoutent que, dans tous les cas, le vote pourrait être un moyen de recensement pour le parti républicain ; grâce au vote, on se compterait. Ils nous demandent conseil.

Notre réponse sera simple ; et ce que nous dirons pour Paris, peut être dit pour tous les départements. [...]

Nous ne prendrons pas la peine de vous rappeler ce que c'est que le « suffrage universel » de M. Bonaparte [...] Où sont les garanties du scrutin ? Où est le contrôle ? Où sont les scrutateurs ? Où est la liberté ? [...]

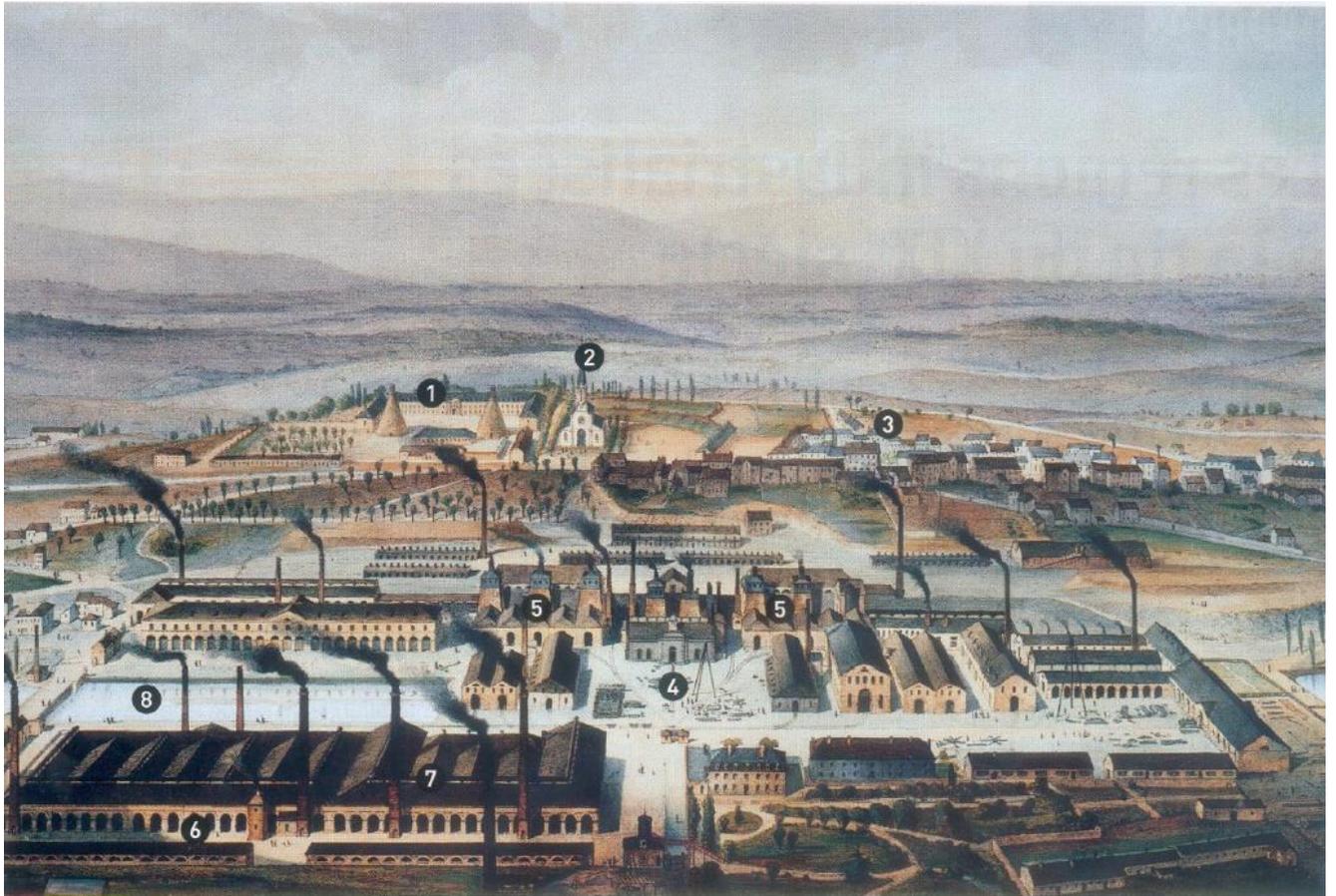
Restons dans les principes, citoyens. Ce que nous avons à vous dire, le voici :

[...] Nous, républicains, quelle est notre fonction ? Quelle doit être notre attitude ? Citoyens, Louis Bonaparte est hors la loi ; Louis Bonaparte est hors l'humanité. Depuis dix mois que ce malfaiteur règne, le droit à l'insurrection est en permanence et domine toute la situation. À l'heure où nous sommes, un perpétuel appel aux armes est au fond des consciences. Or, soyons tranquilles,



**Sujet d'étude : Les établissements Schneider au Creusot sous la  
Deuxième République et le Second Empire.**

Document 1 : *Le Creusot, vue prise du nord*, lithographie d'après l'aquarelle de Trémeaux, 1847, Écomusée du Creusot.



1. Le château de La Verrerie, résidence des Schneider
2. L'église
3. Les logements des ouvriers
4. L'ancienne fonderie royale de 1785
5. Les hauts-fourneaux
6. La forge
7. Les ateliers de construction
8. Le canal permettant l'arrivée du fer et du charbon (à partir de 1860, une voie ferrée remplit cette fonction)

Source : *Le Creusot, vue prise du nord*, lithographie d'après l'aquarelle de Trémeaux, 1847, Écomusée du Creusot.

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :

(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat :  N° d'inscription :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

Né(e) le :  /  /



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1.1

## Document 2 : Une cité minière du Creusot.

« On ne pouvait appeler et établir une population ouvrière aussi nombreuse qu'à la condition de pourvoir à son logement par des constructions spéciales. Ces constructions se sont étendues progressivement et constituent aujourd'hui quatre cités ouvrières groupées autour des mines (...). En 1876, ces cités contenaient 1019 logements répartis en 389 maisons, soit plus de 1100 logements appartenant à la compagnie (...).

Un logement vaste et sain, avec jardin, dans des conditions d'isolement telles que le mineur, qui rentre souvent tard et sort de très bonne heure, ne puisse être incommodé par le voisinage, est le premier élément nécessaire pour l'attirer et le fixer. Les jardins, joints à chaque logement, sont assez grands pour fournir les légumes consommés par une famille. »

Source : Amédée Burat, *Les sociétés des Houillères de Blanzky, situation de l'établissement en 1877*, Paris, Baudry, 1878.

Questions :

1. Décrivez les différentes activités industrielles présentes au Creusot (document 1).
2. Identifiez la place de l'entreprise Schneider dans le développement urbain du Creusot. (Documents 1 et 2)
3. Pourquoi les Schneider ont-ils construit des logements sociaux pour leurs employés ? (Documents 1 et 2)
4. Quelle vision ces documents donnent-ils de l'entreprise Schneider ?
5. « Cette entreprise est emblématique des transformations économiques et sociales liées à l'industrialisation ». Justifiez cette affirmation.